



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-03-2026 /

Dossier complet le : 20-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015534/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un parking silo de 305 places de stationnement edifié en R+4 sur le site de St Eloi du CHU de Montpellier

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOC EQUIPEMENT REGION

Raison sociale

SERM

N° SIRET

46280016000204

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GRAIL

Prénom(s)

Cedric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking silo de 305 places de stationnement destiné aux personnels hospitaliers, patients, accompagnants et visiteurs. Il est édifié sur une parcelle libérée après la démolition partielle d'un bâtiment devenu inadapté. La déconstruction de ce bâtiment s'effectuera après désamiantage, la façade sera reconstituée et la toiture reprise pour maintenir l'exploitation du bâtiment CARTIGEN contigu ayant fait l'objet d'une réhabilitation lourde auparavant.

4.2 Objectifs du projet

Le site est confronté de manière récurrente à une forte saturation de son offre de stationnement, rendant difficile le stationnement des professionnels hospitaliers et obligeant certains d'entre eux, mais aussi des patients, consultants et visiteurs à stationner en dehors de l'enceinte sur des emplacements payants. L'accès et le stationnement au sein de ce site revêtent une dimension stratégique pour le CHU qui a inscrit le projet de gestion des parkings dans ses priorités institutionnelles vis-à-vis de ses professionnels de santé (en lien avec l'amélioration des conditions de travail) et vis-à-vis des patients dont un nombre important provient de l'extérieur de la métropole Montpellieraine (accessibilité et attractivité des activités du CHU, amélioration de « l'expérience patient »). L'accès actuel au CHU depuis la rue du Truel fera l'objet d'un aménagement à double sens avec mise en place d'un contrôle d'accès sécurisant le site. Enfin, des cheminements piétons PMR permettront un accès facilité de cette zone de stationnement jusqu'au site du CHU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Des mesures de protection pour préserver les arbres existants avant tout début de travaux et pendant la durée du chantier seront mises en place. Lors des travaux de déconstruction, l'évacuation et le traitement des déchets seront réalisés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Ces travaux seront réalisés avec précaution, les opérations de déconstruction s'effectueront de manière à ne pas disperser de poussière dans l'air ni porter atteinte à la santé ou causer des gênes pour le fonctionnement des services d'hospitalisation à proximité, une précaution particulière sera portée au risque aspergillaire. Les travaux de construction du bâtiment feront l'objet d'une attention très particulière en terme de nuisances sonores afin de ne pas limiter les perturbations des services d'hospitalisation voisins.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la phase d'exploitation, le projet met en œuvre des mesures visant à limiter ses impacts sur l'environnement. Les nuisances sonores seront réduites dans des plages horaires définies avec les charges de l'exploitation du site. Les eaux usées seront collectées et traitées avant rejet. Un plan de gestion des déchets sera mis en place, favorisant le tri, la valorisation et l'élimination dans des filières agréées. Un suivi environnemental régulier sera assuré (air, eau, bruit), avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé. À l'issue de l'exploitation, le démantèlement du site sera réalisé de manière à limiter les impacts. Les installations seront démontées par des entreprises spécialisées, dans le respect des règles de sécurité et environnementales. Les matériaux seront triés et valorisés par des filières de recyclage ou de traitement adaptées. Les sols feront l'objet d'un diagnostic de pollution. Le site sera remis en état afin de permettre un usage futur compatible avec son environnement (remise en état naturel ou réaménagement).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir n°PD 034 172 25 00060 obtenu le 03/02/2026 + Permis de construire en cours d'instruction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
construction d'un parking de 305 places de stationnement avec une emprise au sol de 1831 m ² terrain CHU d'une superficie de 132392 m ² / Parcelle cadastrée AX 71	(1831, me)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 80 Voie : Avenue Augustin Fliche

Lieu-dit :

Localité : 80 Avenue Augustin Fliche 34090 Montpellier

Code postal : 34090 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°51'40"E Lat. : 43°37'46"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI / secteur 3U1 - 4W / Zone UD 5-1

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche est la Vallée de la Mosson de Grabels à Saint-Jean-de-Vedas (910010763) et se trouve à plus de 2km à l'ouest du site d'étude. La ZNIEFF de type II la plus proche sont les Causses d'Aumelas et la Montagne de La Moure (910015985) située à 8 km à l'ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Montpellier ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone n'est pas couverte par un arrêté de protection du biotope. La zone la plus proche est nommée le Creux de Miege, située à 11,5 km au sud.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Montpellier n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc national le plus proche est le parc des Cévennes situé à 36km au nord. Le parc naturel marin le plus proche se situe au niveau de Perpignan situé à 74km au sud. La réserve naturelle nationale la plus proche est la réserve naturelle de l'Estagnol située à 10km au sud. La réserve naturelle régionale la plus proche est la réserve naturelle de Mahistre et Musette située à 33km à l'est. Le parc

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par un PPB
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est le domaine du chateau de Caunelles, situe a 4 km au sud du site d'etude. Le site patrimonial remarquable le plus proche est le SPR de Montpellier : Avenue de Lodeve, Chateau de la Piscine situe a 3km au sud-est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site etait jusqu'a present reserve a un usage d'etablissement sanitaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Montpellier n'est pas incluse dans une Zone de Repartition des Eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas inclus dans un Perimetre de Protection de captage destine a l'alimentation en eau potable
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le site du bois de la Valette et du Zoo de Lunaret situe a 2.5 km a l'est du site d'etude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 (ZSC) le plus proche se trouve à plus de 10 km au Nord, il s'agit du site Le Lez (FR9101392).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le site de Montmaur situé à 2.5km au Nord du site d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre du projet. Celui-ci sera raccordé au réseau de distribution collectif d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux déblayés seront pour partie réemployés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne genere pas de besoins en eau complémentaire s'agissant d'un parking
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet va engendrer la destruction de batis favorables a la reproduction de 6 individus de moineaux friquets (enjeu fort) (3 couples estimes), de la Serotine commune et de la Pipistrelle commune (enjeux moderes). Le projet va aussi detruire 7 arbres favorables a la reproduction des fringillides patrimoniaux et des chiropteres agricoles (enjeux moderes).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune incidence n'est attendue vis-a-vis des especes mentionnees dans le site Natura 2000 le plus proche (Le Lez - FR9101392).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucun espace naturel, agricole ou forestier ne sera consomme par la mise en place du projet au vu du contexte deja anthropise de la zone.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune est concernee par le risque de rupture de barrage. Aucune canalisation de transport de matieres dangereuses n'est presente a proximite du site. Les voiries voisines ne supportent pas de trafic de matiere dangereuse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Montpellier dispose d'un : - PPRI de la Basse Vallee du Lez et de la Mosson ; - Plan de Prevention des Risques de feux de forets.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source de risque sanitaire en raison de sa destination d'usage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire n'est connu sur le secteur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit la creation d'un parking permettant le stationnement de 305 vehicules au sein d'un aménagement etudie a cette fin a l'entree de la parcelle cote rue du Truel generant egalement la refonte totale de l'entree actuelle. Cette articulation fonctionnelle, essentielle pour le CHU, disposera ainsi des gabarits routiers reglementaires et des retraits necessaires, pour ne pas perturber le trafic routier sur la rue du Truel.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les vehicules stationnant dans le parking ne genereront pas de nuisances complementaires car accessibles depuis la voirie, la circulation des vehicules sur la parcelle en sera supprimee.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La rue du Truel est une rue moyennement circulee. Le tramway 5 circule sur l'avenue du Dr Pezet et s'arrete au niveau de l'arret Saint Eloi a 500m du site du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera source d'aucune odeur notable.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune odeur n'est recensee sur site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En raison de sa destination et de son usage futur, le projet ne sera pas source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration n'est recensee sur site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un eclairage sera prevu au droit des acces et equipera : - les acces et les sorties vehicules - les cheminements pietons/velos
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Ce secteur tres urbain dans lequel s'implante le projet est deja soumis a des emissions lumineuse assez forte.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet va entrainer une desimpermeabilisation des sols moderee compte tenu du fait que le terrain est deja pour sa quasi-totalite impermeabilise.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Conformement aux prescriptions applicables, les eaux pluviales du projet seront gereses par rejet au milieu naturel (infiltration).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique qui se trouve relativement éloigné du site. Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La métropole de Montpellier est soumise à une pression d'urbanisation non négligeable et plusieurs projets existants pourraient avoir des effets cumulés avec le présent projet (contournement ouest de Montpellier, ligne 5 du tramway, nouvelle ligne Bus-tram, etc.). Cette nouvelle offre de stationnement s'inscrit pleinement dans la volonté de la Ville de Montpellier de réglementer le stationnement dans ce secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'expertise écologique menée en mars 2026 préconise la mise en œuvre de quelques mesures vis-à-vis des milieux anthropiques et semi-naturels. Leur mise en œuvre est jugée indispensable et suffisante pour permettre au projet de limiter significativement ses atteintes sur la biodiversité locale. Mesures avant chantier : - Mise en place de nichoirs et gîtes artificiels avant travaux : pour fournir des sites de reproduction et de repos de substitution aux espèces ciblées. - Réalisation d'un inventaire avifaunistique en bonne période : pour déterminer plus précisément la population nicheuse de Moineau friquet présente en nidification sur les bâtiments qui vont être détruits - Balisage et mise en défens : cela concerne notamment les arbres qui seront conservés. Mesures lors du chantier : - respect d'un calendrier d'intervention : démarrage des travaux à l'automne, pour éviter les périodes les plus sensibles pour la faune, et chantier à poursuivre sans discontinuité temporelle - accompagnement des travaux par un expert écologue pour aider à la bonne prise en compte des problématiques écologiques lors du chantier. - Visite intérieure du bâti avant démolition : cela permettra de s'assurer qu'aucune espèce de chiroptère n'est présente au moment de la démolition Mesures après chantier : - Mise en place de nichoirs et gîtes artificiels après travaux : des nichoirs pour les oiseaux et des gîtes pour les chiroptères liés au bâti pourront être installés au sein même de l'emprise projet, sur les nouveaux aménagements. - Suivi écologique des aménagements pour la faune.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ALTEMED

Prénom Delphine

Qualité du signataire Responsable d'operations

À MONTPELLIER

Fait le 20-03-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)